

Séance du 25 juin 2024

N/Réf : BdK/LB 25/06/2024

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain BENARD, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT (arrivé à 9h35), Michèle GASNIER, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY).

Étaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Benoît BARANGER, Pascal BRUN, Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Gérard HENault (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) , Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Bruno MEREAU, Françoise MORIN, Isabelle SENECHAL (ayant donné pouvoir à Annie LAURENCIN), Alice WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoît de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Était excusée :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

**D-2024-043 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET
ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES, AUX TIRAGES AU SORT DES MEMBRES DES
CONSEILS DE DISCIPLINE**

Le décret 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, stipule dans son article 1^{er} que « les représentants des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics sont désignés par le Président du Conseil de Discipline **par tirage au sort, en présence** d'un représentant du personnel et **d'un représentant de l'autorité territoriale** ».

Dans sa séance du 3 novembre 2020, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a procédé à la désignation des représentants de l'autorité territoriale parmi les élus siégeant dans les Commissions Administratives Paritaires, qui peuvent assister aux procédures de tirage au sort destinées à composer le collège des représentants des collectivités aux Conseils de Discipline des trois catégories de fonctionnaires (A, B et C).

Ont été désignés :

- En qualité de titulaire, Monsieur Michel GILLOT,
- En qualité de suppléant, Monsieur Alain ANCEAU.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil d'Administration, de désigner 2 membres suppléants supplémentaires pour pallier les absences éventuelles de Monsieur GILLOT et de Monsieur ANCEAU et ainsi permettre à Madame la Magistrate de pouvoir reconstituer le collège des élus dans les meilleures conditions.

Compte tenu de ces précisions, le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter la délibération jointe au présent rapport.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989, modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Décide,

A l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **de procéder** à la désignation de 2 suppléants supplémentaires parmi les élus siégeant en Commissions Administratives Paritaires, qui pourront participer aux procédures de tirage au sort destinées à composer le collège des représentants des collectivités aux Conseils de Discipline des 3 catégories de fonctionnaires (A, B et C).

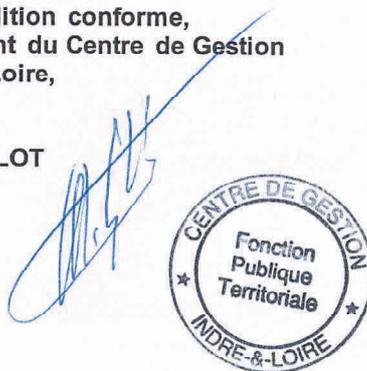
Les représentants des collectivités et établissements publics pouvant être présents lors des tirages au sort effectués par le Président du Conseil de Discipline sont :

- TITULAIRE : Monsieur Michel GILLOT
- SUPPLEANT 1 : Monsieur Alain ANCEAU
- SUPPLEANT 2 : Gérard PERRIER (Mairie de BALLAN-MIRÉ)
- SUPPLEANT 3 : Alain BENARD (Mairie de LA VILLE AUX DAMES)

Fait et délibéré, le 25 juin 2024.

Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,

Michel GILLOT



Acte transmis en Préfecture le :26/06/2024
Acte reçu en Préfecture le :26/06/2024
Acte publié électroniquement le :27/06/2024
Acte exécutoire

